



ARRETE DE NON OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX

DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DOSSIER N° DP 033 240 24 S 0040

Déposé complet le 26/03/2024

De Madame SALLES Priscillia
Domicilié(e) 15 rue du Landin
 33340 – LESPARRE MÉDOC
Pour Construction d'un garage
Sur un terrain 31 chemin de Tréman
sis 33340 – LESPARRE MÉDOC
 Cadastrés BO 425 / BO 423

SURFACE DE PLANCHER

Existante : 0 m²

Créée : 0 m²

Démolie : 0 m²

Le Maire de LESPARRE-MÉDOC,

Vu la déclaration préalable de travaux présentée le 26/03/2024, par Madame Priscillia SALLES, demeurant 15 rue du Landin, LESPARRE-MÉDOC (33340) et enregistrée par la mairie de LESPARRE-MÉDOC sous le numéro DP 033 240 24 S 0040,

Vu l'objet de la demande :

- Pour la construction d'un garage d'une emprise au sol de 44.20m²,
- Sur un terrain situé 31 chemin de Tréman à LESPARRE-MÉDOC (33340), parcelles cadastrées BO 425 et BO 423,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le plan local d'urbanisme (PLU) approuvé en conseil municipal le 10 juillet 2017, notamment le règlement de la zone Ud,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable susvisée.

Fait à Lesparre Médoc, le 15 avril 2024



Le Maire
Bernard GUIRAUD *Gu*

P/le Maire et par délégation
L'Adjoint.
Joël CAZAUBON

NOTA :

1. La réalisation des travaux pourra donner lieu au versement de contributions au titre de la taxe d'aménagement. L'avis d'imposition sera transmis ultérieurement au pétitionnaire, par les services du TRESOR.
2. La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales